

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Martine Perreault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/770d7a6c020ebff182003271>

Date d'obtention : 2023-11-27 17:03:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est plus simple maintenant d'intervenir lors de contexte de Sexto dans le cadre scolaire. Dans aucun temps je dois regarder les images dans le cellulaire d'un jeune et je peux aussi confisquer le téléphone d'un jeune. Importance du partenariat.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais maintenant avoir une méthode d'intervention claire lors de sexto. Aide-mémoire va me guider aussi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir bien remplir le questionnaire afin de valider les intentions, la nature du sexto. L'importance du partenariat (autres écoles, policiers, etc).

Ne jamais regarder les images dans le cellulaire en cas de situation de pornographie juvénile.